

Présentation à l'honorable Maria Minna,
Ministre de la Coopération internationale sur la question d'une

AIDE INTERNATIONALE PLUS EFFICACE

Nous représentons le Conseil canadien des ingénieurs, l'organisme national qui regroupe les 12 associations/ordre provinciaux et territoriaux qui réglementent l'exercice du génie au Canada et qui délivrent les permis d'exercice aux 160 000 ingénieurs du pays.

Nous sommes heureux d'être ici aujourd'hui, car la profession d'ingénieur se préoccupe beaucoup de la qualité et de l'efficacité des efforts de développement international du Canada et nous accueillons favorablement la possibilité de participer au processus de consultation de l'ACDI.

À titre d'ingénieurs, deux raisons principales nous portent à nous intéresser au dialogue entourant les programmes de développement international du Canada.

Tout d'abord, les ingénieurs fournissent aux pays en voie de développement une bonne partie de l'expertise technique nécessaire pour maintenir et rehausser le mieux-être de leur population en répondant à leurs besoins de base comme le logement, l'eau, l'hygiène et les autres infrastructures essentielles. Le Canada étant le quatrième plus important exportateur de services d'ingénierie au monde, les membres de la profession d'ingénieur au Canada participent entièrement à la planification, à la conception, au fonctionnement, à l'entretien et au transfert de projets d'infrastructure dans les pays en développement.

**Jeudi, le 20 septembre 2001 à
13 h 30, à l'Hôtel Crowne Plaza,
Ottawa, Canada**

**Présentation faite par
Pierre Boucher, ing., Président
Marie Lemay, ing.,
Chef de la direction**

La deuxième raison motivant notre participation a trait à l'expérience internationale du Conseil canadien des ingénieurs à aider les pays en voie de développement à établir des systèmes d'accréditation et d'attribution des permis d'exercice pour les ingénieurs. De nombreuses équipes d'ingénieurs canadiens, sous les auspices du Conseil canadien des ingénieurs, se sont portées volontaires pour aider les pays en développement et leurs organismes nationaux d'ingénieurs à créer un cadre de travail général pour l'accréditation des programmes d'ingénierie et l'établissement de systèmes d'attribution des permis. Le Conseil canadien des ingénieurs collabore avec les organismes d'ingénieurs et les universités des pays en voie de développement, afin de leur aider à créer des systèmes leur permettant d'éduquer et de former des étudiants et étudiantes capables de satisfaire aux normes d'ingénierie rigoureuses qui sont reconnues et respectées à l'échelle internationale.



CONSEIL CANADIEN DES INGÉNIEURS
CANADIAN COUNCIL OF PROFESSIONAL ENGINEERS

Dans votre document de consultation intitulé « Pour une aide internationale plus efficace », vous avez identifié un certain nombre de défis stratégiques à débattre. Comme le temps à notre disposition est restreint, nous limiterons nos remarques au domaine de la concentration sectorielle.

Le Conseil canadien des ingénieurs appuie généralement la politique de l'ACDI consistant à s'éloigner des purs transferts de ressources et des projets d'infrastructure matérielle pour appuyer plutôt des projets fondés sur la capacité de développement et le renforcement des institutions. Nous reconnaissons en outre que, le Canada étant dans l'impossibilité de participer dans tous les secteurs et dans toutes les régions, une certaine rationalisation des secteurs et des régions géographiques est nettement nécessaire.

Toutefois, bien que le concept d'une concentration strictement axée sur les secteurs sociaux de base présente un certain attrait, il ne faudrait pas considérer cette voie comme une panacée destinée à optimiser les ressources que le Canada consacre à l'aide financière. Nous croyons que les décisions d'investissement de l'ACDI doivent reposer sur de nets critères de sélection afin que les résultats et la responsabilité soient assurés. Il est toutefois essentiel que l'orientation de l'aide accordée par le Canada soit assez souple et équilibrée pour être conforme aux besoins des pays en développement, dans le contexte de l'expertise du Canada.

Dans sa publication intitulée *Priorités de développement social : Un cadre d'action*, l'ACDI indique son intention d'accorder la priorité au secteur social de base, en mettant en valeur quatre secteurs clés dont la santé et la nutrition, l'éducation de base, le VIH/SIDA et la protection des enfants. Le Conseil canadien des ingénieurs est

d'avis qu'une approche si étroite limiterait sans raison l'expertise canadienne aux domaines situés à l'intérieur du secteur social et ferait exclusion des genres de projets internationaux que la profession d'ingénieur a entrepris, depuis maintenant de nombreuses années, auprès de pays en développement.

Notre expérience en Amérique latine est un exemple du genre de travail de développement durable et de mise en valeur du potentiel qui pourrait être perdu en restreignant le nombre des secteurs. Entre 1994 et 1998, le Conseil canadien des ingénieurs a reçu plus de 200 000 \$ de financement de l'ACDI pour collaborer avec les organismes d'ingénierie, l'industrie, le gouvernement et le milieu universitaire du Costa Rica, du Mexique, du Chili, de la Colombie et du Pérou, afin de créer un cadre de travail général pour l'accréditation de programmes d'ingénierie et l'établissement de systèmes d'attribution des permis.

En raison des problèmes économiques et politiques des années 1970 et 1980, la qualité de la formation en génie et de l'exercice du génie ont fortement souffert partout en Amérique latine. Il était en outre largement reconnu, tant dans les secteurs privés que publics, que le génie, exercé de manière responsable et conforme aux principes d'éthique, était essentiel :

- à la sécurité fondamentale de la population d'un pays, en veillant à lui assurer des infrastructures convenables comme une eau potable saine, des immeubles solides, ou des systèmes de télécommunications ou de transport fiables;
- au progrès économique et social dans un monde de plus en plus animé par la technologie;

- à la protection et à la durabilité de l'environnement;
- à la conservation et à la création des emplois;
- à la création d'occasions d'emploi pour l'avancement des groupes historiquement désavantagés, en particulier les femmes;
- à l'élimination des conditions de travail dangereuses; et
- à l'élimination du travail par des enfants dans le secteur de la fabrication.

Les pays en cause souhaitent la mise en oeuvre de systèmes d'accréditation et d'attribution de permis afin d'être en mesure de produire, au niveau local, des diplômés en génie qui exerceraient la profession conformément à des normes nationales et internationales appropriées.

Les normes nationales codifient l'exercice de l'ingénierie en fonction des conditions locales, y compris les valeurs culturelles, et de la technologie propre aux réalités géographiques et infrastructurelles des divers pays. Elles contribuent ainsi à créer les ressources humaines nécessaires au développement durable permettant de répondre aux besoins fondamentaux d'un pays, en matière de logement, d'eau et d'infrastructures essentielles, et de générer des activités plus urbaines et davantage axées sur la technologie.

La capacité de répondre aux normes internationales est importante, vu qu'elle confère aux pays en développement la crédibilité et l'expertise nécessaires pour qu'ils participent pleinement à la création d'institutions internationales et à la conclusion d'accords multilatéraux entourant les principaux défis mondiaux, comme la négociation d'ententes internationales de libre-échange des services, et la capacité de concurrencer ou de former des consortiums avec des sociétés étrangères pour profiter de ces ententes internationales.

Par suite de notre travail en Amérique latine, en particulier, nous avons constitué un cadre de travail

en espagnol et en anglais pouvant être utilisé dans toute l'Amérique latine, pour l'accréditation des programmes d'ingénierie. Un système d'accréditation est présentement en fonction au Mexique et des systèmes semblables sont en voie de développement au Costa Rica, au Chili et en Colombie. Le Pérou, la Bolivie, le Paraguay et le Guatemala ont tous manifesté un intérêt initial pour la création de tels systèmes d'accréditation.

Comme vous pouvez le constater, l'expertise canadienne en matière d'accréditation des programmes d'ingénierie et de création de systèmes d'attribution des permis s'est vite répandue au sein de la communauté internationale de l'ingénierie. Étant un chef de file dans la négociation d'ententes de reconnaissance réciproque en matière de génie, la profession d'ingénieur du Canada possède la crédibilité et l'expertise nécessaires pour aider les pays en développement à devenir des participants à part entière aux futures négociations multilatérales. Il s'agit d'une expérience à succès, de la part des ingénieurs canadiens et du Canada lui-même, qui est reconnue dans le monde entier.

C'est pourquoi nous recommandons que

l'ACDI conserve toujours la souplesse voulue pour oeuvrer dans les domaines les plus divers, conformément aux besoins différents des pays en développement et aux compétences canadiennes. Il importe que les efforts de l'ACDI pour améliorer le développement international servent à appuyer plutôt qu'à limiter les activités internationales comme celles auxquelles la profession d'ingénieur s'adonne depuis de nombreuses années.

Merci encore une fois de nous avoir donné l'occasion de nous prononcer sur cette question, aujourd'hui.